

N° d'ordre : 29  
Année : 2024

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 22-01-2024 à 18h30

Présents : M. BOISSOUT, MC PEYRON, F. EYNARD, R CHAIX, MM DAUBIGNEY, J VERNAZ, M MEYNARDIE, C SALETES, A ROUSTAN, ML TRIQUET

Absents : S GADAIS, C BOMPARD

Procuration : P. LALLIER pour C SALETES, J CROUZET pour BOISSOUT M

Visio : J CROUZET, LALLIER P

Secrétaire de séance :

**Quorum 8 personnes, 10 Présents**

Séance ouverte à 18h30.

### Approbation du compte rendu du CM du 11-12-2023

Selon document envoyé le 17-01-2024

**Aussi proposition est faite au Conseil Municipal** : de valider ce compte rendu et de donner tout pouvoir à M le Maire pour viser les documents le concernant :

Soumis au vote : - Contre : 0- Abstentions : 0 - Adoptés : 12

### Délibération « Prime pouvoir d'achat au personnel »

Suite à la saisine du Comité Social Territorial Départemental (CST), suite aux avis favorables des représentants du personnel et des collectivités, concernant les critères d'attribution du régime indemnitaire en date du 18-12-2023, les communes ont la possibilité d'octroyer une prime pouvoir d'achat aux personnels titulaires et contractuels. Cette prime est calculée sur la rémunération brute (35h hebdo) versée aux agents entre le 01-07-2022 et le 30-06-2023, hors prime (GIPA) et (IHTS) et à la condition que l'agent soit recruté à une date antérieure au 01-01-2023, rémunéré jusqu'au 30-06-2023 et ayant une rémunération brute inférieure à 39 000€. Cette prime sera versée dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération (selon délibération présentée en conseil).

Pour la commune le montant global de cette prime s'élève à 3062.80€

**Aussi proposition est faite au Conseil Municipal** : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à M le Maire pour viser les documents le concernant :

Soumis au vote : - Contre : 0- Abstentions : 0- Adoptés : 0

La délibération est reportée au mois de mars une fois le budget validé.

### Délibération « Vote autorisation d'utilisation de 25% du budget investissement avant vote du budget général »

Afin de pouvoir régler les travaux réalisés en ce début d'année avant le vote du budget en mars, nous avons la possibilité de libérer 25% du budget investissement de l'année N-1. Il faudrait libérer la somme globale de 11 525,41€ correspondant aux factures d'aménagements de la nouvelle APC et le remplacement du broyeur à papier.

**Aussi proposition est faite au Conseil Municipal** : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à M le Maire pour viser les documents le concernant :

Soumis au vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Adoptés : 12

### Délibération « Clôture pour insuffisance d'actifs ».

Suite au jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actifs, il nous est demandé d'abandonner les demandes de recouvrement des factures d'eau et d'assainissement du bar « La Cigale de Provence » pour la somme de 430.95€.

**Aussi proposition est faite au Conseil Municipal** : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à M le Maire pour viser les documents le concernant :

Soumis au vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Adoptés : 12

#### **Délibération« Vente de la parcelle A595 ».**

La commune a souhaité vendre la parcelle A595 « grange Dessales ». Nous sommes en attente de la réponse officielle de l'acheteur intéressé. Les frais d'acte et de droit de mutation sont de 6886.20€, à charge du preneur. Décision reportée

#### **Délibération« demande de prêt relais ».**

En attendant les aides sollicitées auprès de diverses entités, Conseil Départemental et Régional et le versement de ces aides il nous faut prendre un prêt relais afin de solder les travaux. Ce prêt s'élèverait à 521 052€, selon les projections réalisées par Patrice, (voir tableau Excel joint).

**Aussi proposition est faite au Conseil Municipal** : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à M le Maire pour viser les documents le concernant :

Soumis au vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Adoptés : 0

La délibération est reportée.

#### **Point sur les dossiers en cours**

- Renseignement du dossier ENR
- Gérance du futur bistro de Pays, voir les candidatures

**Prochain rendez en février ci-besoin.**

**La séance est levée à 20h05**

**Maire de Chamaret**

**Maurice BOISSOUT**

**Secrétaire de séance**

